Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 22 Chaouel 1447
10 Avril 2026

N° 42

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **975**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **977**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **979**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **980**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **981**
Avis aux créanciers **988**
Convocations
Sociétés anonymes **989**
Sociétés communautaires **992**
Autres sociétés **992**
Divers
Avis au public **992**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis public

Dénomination sociale: Société communautaire régionale Sawaed Al Filaha

Type de société : Régionale

Montant du capital social souscrit : 10 000,00 dinars tunisiens

Adresse du siège social : Rue du Borj, Hay Zohour

Activité de la société: Projet agricole intégré

Durée de la société: 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types: 6 avril 2026

Nombre d'actions nominales à souscrire: 15

Valeur nominale des actions: 666,67 dinars tunisiens

Etablissement bancaire (succursale régionale) : Banque tunisienne - Zaghouan

Période de souscription: du 14 au 16 avril 2026 Privilèges stipulés dans les statuts types: Oui

Acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote: Oui

Acceptation des conditions relatives à la distribution des excédents et à la constitution d'une épargne: Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive: Conformément à la convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Atef Morjane : Délégation Zaghouan, Gouvernorat Zaghouan, Adresse Rue du Borj, Hay Zohour, Zaghouan

Houda Mansour : Délégation Zriba, Gouvernorat Zaghouan, Adresse Jradou, Zriba, Zaghouan

Ahmed Ben Mansour : Délégation Zriba, Gouvernorat Zaghouan, Adresse Jradou, Zriba, Zaghouan.

Larbi Ben Aissa : Délégation Zaghouan, Gouvernorat Zaghouan, Adresse Rue du Sahel 11

Rabah Belarbi : Délégation Zriba, Gouvernorat Zaghouan, Adresse Jradou, Zriba, Zaghouan

Sofiane Ammar : Délégation Zriba, Gouvernorat Zaghouan, Adresse Jradou, Zriba, Zaghouan.

2026R01067SODB1

Avis au public

Nom de la société : société communautaire local Al-Rayhan

Type de société : société communautaire Locale

Capital social souscrit: 5 000,00 dinars tunisiens

Siège social: Bouchewata, El-Jawf El-Gharbia, Zriba, Zaghouan

Activité: Projet agricole intégré

Durée de la société: 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 8 avril 2026.

Nombre d'actions à souscrire: 10

Valeur de l'action: 500,00 dinars tunisiens

Etablissement bancaire (Succursale régionale) Banque Internationale de Tunisie - Zaghouan

Période de souscription : du 14 au 17 avril 2026

Privilèges stipulés dans les statuts types: Oui

Acceptation des conditions de participation aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote: Oui

Acceptation des conditions relatives à la distribution des excédents et à la constitution d'épargne: Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : indiqué sur la convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Atn Al-Khamariyah : Délégation Al-Zariba, Gouvernorat Zaghouan, Adresse Al-Jawf, Al-Zariba, Zaghouan

Dunia Al-Batnini : Délégation Al-Zariba, Gouvernorat Zaghouan, Adresse Al-Jawf, Al-Zariba, Zaghouan

Fawzi Al-Ajili : Délégation Al-Zariba, Gouvernorat Zaghouan, Adresse Boushouata, Al-Jawf, Al-Zariba, Zaghouan

Abeer Ammar : Délégation Al-Zariba, Gouvernorat Zaghouan, Adresse District touristique, Al-Zariba, Hammam

Abdelkarim Abrik : Délégation Al-Zariba, Gouvernorat Zaghouan, Adresse Boushouata, Al-Jawf, Al-Zariba.

2026R01068SODB1

Avis au public

Dénomination sociale de la société: Société Communautaire locale AFAQ

Forme juridique de la société: Société locale

Montant du capital social ouvert à la souscription: 6 000,000 dinars

Adresse du siège social: Wed Ermal Zaghouan

Objet social de la société: Projet agricole intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types: 07/04/2026

Nombre de parts sociales à souscrire: 13 parts

Valeur nominale de la part sociale: 461,54 dinars

Etablissement bancaire : Banque de Tunisie - Zaghouan

Période d'ouverture de la souscription: Du 14/04/2026 au 17/04/2026

Avantages spécifiques prévus par les statuts types: oui

Approbation des conditions de participation aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote: oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution des réserves : oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive: Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive: (non précisé).

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Mohamed Bouzid : délégation Zaghouan, Gouvernorat Zaghouan, Adresse Sidi Ermal Zaghouan.

Makram Saidi : délégation Zaghouan, Gouvernorat Zaghouan, Adresse Sidi Ermal Zaahouan

Imen Tousa : délégation Zaghouan, Gouvernorat Zaghouan, Adresse Rue Sidi Ali Azouz Zaghouan 21

Fatma Ouni : délégation Zaghouan, Gouvernorat Zaghouan, Adresse Zaghouan

Mohamed Ouni : délégation Zaghouan, Gouvernorat Zaghouan, Adresse Zaghouan.

2026R01069SODB1

Avis au public

Dénomination sociale de la société citoyenne : Société citoyenne locale Sanabel

Catégorie de la société : locale

Montant du capital social souscriptible : 5 000,00 TND

Adresse du siège social prévue : Draouchia, El Fahs

Objet de l'activité de la société : Projet agricole intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types: 17/3/2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 10

Valeur nominale des parts : 500,00 TND

Etablissement bancaire (agence régionale) : Société Tunisienne de Banque - El Fahs

Période de souscription : Du 13/04/2026 au 24/04/2026

Avantages prévus conformément aux statuts types : oui

Conditions d'admission et droit de vote: oui

Conditions de répartition des excédents et constitution des réserves : oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive: Conformément à la convocation

LISTE DES FONDATEURS :

Nom et prénom :

Ahmed Ben Hsine : Délégation El Fahs, Gouvernorat Zaghouan, Adresse Résidence Ministère de l'Education, El Fahs, Zaghouan

Bilal Ben Bouzid : Délégation El Fahs, Gouvernorat Zaghouan, Adresse Cité Essaada 2

Raouf Drissi : Délégation El Fahs, Gouvernorat Zaghouan, Adresse Quartier des Educateurs, El Fahs.

2026R01070SODB1

Constitution d'une Société Communautaire Régionale

Dénomination sociale de la société Civile : Société Communautaire Régionale MADAR

Type de société : Régionale

Montant du capital social souscrit : 10 000 dinars

Siège social : Rakkada - Kairouan Sud - Kairouan

Activité : Projet agricole intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 02/03/2026

Nombre d'actions à souscrire : 15 actions

Valeur nominale des actions : 666.67 dinars

Banque (succursale régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité-Kairouan

Période de souscription : Du 10/04/2026 au 25/04/2026

Privilèges prévus par les statuts types : Oui

Acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit Vote de droite : Oui

Approbation des modalités de répartition des excédents et de constitution d'une épargne : Oui

Convocation de l'assemblée générale fondatrice : par la plateforme

Lieu de l'assemblée générale de constitution : Selon texte de la convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Mohamed Nebli : El Menchia - Kairouan

Rchid ROMDHANI : Rakkada Kairouan

Ali SELMI : Sidi Ali Ben Salem-Chebika- Kairouan

Rafaa SAOUDI : Zitoune Hammami-Menchia- Kairouan

Anis Ajili : Al Houfa - Haffouz-Kairouan.

2026S00450SODB1

Avis au public

Raison sociale : Société Citoyenne Locale "Khayrat"

Type de société : REGIONALE

Capital social souscriptible : 10050.000 DT

Adresse du siège social : Omsomaa souk lahad

Objet social : PROJET INTEGRE

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 17/03/2026

Nombre de parts nominatives : 15

Valeur nominale de la part : 670,000 DT

Institution bancaire : Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) - Agence de Kébili

Période de souscription : Du 01/04/2026 au 10/05/2026

Avantages prévus : Oui (selon les statuts types)

Conditions d'accès aux AG : Acceptées (droit de vote et présence)

Distribution des excédents : Acceptée (selon les conditions de réserves et surplus)

Convocation à l'AG constitutive : Via la plateforme numérique

Lieu de l'AG constitutive : (Non spécifié dans le document).

Liste des Fondateurs :

Nom et Prénom :

Ibrahim hmed Lghribi : Délégation Souk lahad, Gouvernorat Kébili, Adresse Omsomaa

Farid Jemni : Délégation Souk lahad, Gouvernorat Kébili, Adresse Omsomaa

Houssine Nouili : Délégation Souk lahad, Gouvernorat Kébili, Adresse Omsomaa

Nader Bouarira : Délégation Souk lahad, Gouvernorat Kébili, Adresse Omsomaa

Massoud Hchia : Délégation Souk lahad, Gouvernorat Kébili, Adresse Omsomaa.

2026X00476SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE TOURISTIQUE & BALNEAIRE EL KANTA

Société Anonyme

Au capital de 18.000.000 DT

Siège Social : Port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse

RC : B180221997

I.U. : 0000440X

MF : 0000440X/A/M/000

C.N.S.S. : 054869 - 64

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 21/06/2024 enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse le 03/07/2024 sous le n°24704174 quittance n°82142, il a été décidé de renouveler le mandat de Monsieur Skander EL KATEB en qualité de Président Directeur Général de la Société pour une période de 3 ans renouvelables avec les pouvoirs les plus étendus.

Deux originaux du procès-verbal susvisé ont été déposés au Registre National des Entreprises en date du 06/04/2026 sous le n°202633003.

2026S00440SANB2

SOCIETE DES CIMENTS DE GABES «SCG»

Société Anonyme

Capital Social : 14.661.952 Dinars

Siège Social : 75, Avenue Kheireddine Pacha - Appartement B15- 5ème étage 1073 Montplaisir - Tunis

Identifiant Unique : 0008232A

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 19/7/2024 enregistré à la Recette des Finances Montplaisir le 11/10/2024, sous QN°M094727 EN°24806391 et suivant l'attestation de bourse n° E 2025-0613 -

- Les actionnaires ont pris acte de la démission de M. Carlos Alberto Medeiros Abreu de son mandat d'administrateur

- Les actionnaires ont pris acte de la cession par M. Carlos Alberto Medeiros Abreu de ses actions au profit de M. Hubscher Otmar.

Un exemplaire du P.V et de l'attestation de bourse a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 26/02/2026 sous l'Identifiant Unique N° 0008232A.

2026401200SANB2

SOCIETE DES CIMENTS DE GABES «SCG»

Société Anonyme

Capital Social : 14.661.952 Dinars

Siège Social : 75, Avenue Kheireddine Pacha - Appartement B15- 5ème étage 1073 Montplaisir - Tunis

Identifiant Unique : 0008232A

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 27/2/2026 enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau - Tunis le 9/3/2026 sous Q N°M02467 E N° 26800916 et suivant l'Attestation de Bourse n° E 20260285

- Les actionnaires ont pris acte de la cession de vingt-sept mille trois cent trente six (27.336) actions de la Société Secil Companhia Geral de Cal E Cimentos S.A au profit de la Société Semapa- Sociedade De Investimento E Gestao, SGPS, SA. («Semapa»).

- Un exemplaire du P.V et de l'attestation de bourse a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 02/04/2026 sous l'Identifiant Unique N°0008232A.

2026401201SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution anticipée et nomination d'un liquidateur

Mylerz International Tunisia

Société civile SARL

Siège : Bureau n° 24 D, Immeuble Titanium, 2e étage, Rue de l'Ile de Djerba, Les Jardins du Lac 2, La Marsa, Tunis 1057

TVA : 1776932F

Suivant P.V. de l'A.G.E. du 23/03/2026, enregistré à la recette des finances LAC le 24/03/2026 quittance N°30263M sous le n°26502328 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 27/03/2026, publier B.O.R.N.E N°80 du 30/03/2026 et N° d'annonce 202629928 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société et la nomination Mr EL KOTTI Yassine liquidateur ayant les pouvoir les plus étendus.

Toute opposition éventuelle doit être adressée au liquidateur dans un délai d'un mois à partir de la publication au JORT au 2 Bis Rue Argentine Immeuble Argentina Bureau N°B5-1.

2026401192SRLB2

SOCIETE PATISSERIE ET DE CHOCOLAT INDUSTRIELLE BONELLE

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 5.925.000 Dinars

Siège social : Route de Korbous - 8020 Soliman - Soliman

Identifiant Unique : 1131543N

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1/4/2026

(enregistré à la Recette des finances de Soliman le 2/4/2026 sous Q N° M022254 Enreg N°26700848), suivant acte de cession d'une part sociale du 1/4/2026 entre Mme. Theodora Kaffa et la société BBI QSR Holding SL, (enregistré à la Recette des finances de Soliman le 2/4/2026 sous Q N°M022313 Enreg N°26100852), suivant acte de cession de 57.500 parts sociales du 1/4/2026 entre Mlle. Archontia Agapi Kalafatakis et la société BB Global Investing Holding, S.L.U, (enregistré à la Recette des finances de Soliman le 2/4/2026 sous Q N°M022297 Enreg N°26100851), suivant acte de cession de 1.749 parts sociales du 1/4/2026 entre Mme. Theodora Kaffa et la société BB Global Investing Holding, S.L.U, (enregistré à la Recette des finances de Soliman le 2/4/2026 sous Q N°M022321 Enreg N°26100853),

-et suivant les statuts mis-à-jour du 1/4/2026 (enregistrés à la Recette des finances de Soliman le 2/4/2026 sous Q N°M022241 Enreg N°26700847), les associés ont :

- approuvé les cessions de parts sociales;

- approuvé les Statuts mis-à-jour.

Un exemplaire du PV, des actes de cession de parts sociales et des statuts mis-à-jour a été déposé auprès du Registre National des Entreprises en date du 2/4/2026 sous Identifiant Unique N°1131543N.

2026401199SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE "IMPREMERIE L'orient"

SUARL en état de liquidation

40 Rue Monji Slim Tunis

Identifiant unique : 32371 B

Selon la décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 03/04/2026 enregistré à la recette des finances Beb souika le 03 AVRIL 2026 sous le n°26801130 reçu n°M024676 et déposé au registre national des entreprises le 03 Avril 2026, il a été décidé de mettre fin aux travaux de liquidation de Mr Mokded Zoghlami et la nomination de Mr Mohamed Nabil ben Youssef en tant que nouveau liquidateur pour terminer la mission de liquidation.

Toutes intéressés peuvent contacter le liquidateur précédemment nommé à la même adresse située au centre Dorra bloc A 1er étage ELMANAR 3 TUNIS. (Tél : 92.399.904).

2026401186SRUB2

Liquidation

Société «MOD BRAD» (SUARL)

MF : 1301363H/A/M/000

Siège social : Ras Jebel

Capital social : 1 000 DT

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25/12/2024, enregistré à la recette des finances de Ras Jebel - Bizerte le 26/12/2024 sous le n°24504884, quittance n°100862, et déposé au Registre National des Entreprises le 27/12/2024 sous le n°2024156503, il a été décidé ce qui suit :

- La dissolution de la société «MOD BRAD» et sa mise en liquidation définitive.

- Quitus entier et définitif est donné à Monsieur Abdelraouf Rafrarfi, gérant de la société, pour sa gestion depuis la constitution, avec sa nomination en qualité de liquidateur.

2026401193SRUB2

DISPRO SERVICES SUARL

Capital Social : 150.000 Dinars

Siège social : Rue du Lac Victoria - Résidence Lac 2001 - Immeuble TANIT App. C21 - Les Berges du Lac 1 - Tunis

Identifiant unique : N°1473253F

- Suivant Procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés du 3/12/2025 (enregistré à la Recette des Finances de Mégrine le 29/1/2026 sous QN°M010791 Enrg N°26700832).

- Les associés ont décidé de transférer le siège social du 14, Rue Med El Farabi Immeuble COGIA - 1er Etage - Z.I Saint Gobain - Mégrine Erriadh - 2037 Mégrine à la Rue du Lac Victoria - Résidence Lac 2001- Immeuble TANIT App. C21 - Les Berges du Lac 1 - Tunis

- Suivant procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés du 28/1/2026 (enregistré à la Recette des Finances de Mégrine le 2/2/2026 sous QN°M011719 Enreg N° 26700946, suivant acte de cession de parts sociales du 28/1/2026 (enregistré à la Recette des Finances de Mégrine le 2/2/2026 sous QN°M011706 Enreg N°26100944), suivant acte de cession de parts sociales du 28/1/2026 (enregistré à la Recette des Finances de Mégrine le 2/2/2026 sous QN°M011715 Enreg N°26100945) et Suivant statuts mis-à-jour du 28/1/2026 (enregistrés à la Recette des Finances de Mégrine le 2/2/2026 sous QN°M011723 Enreg N° 26700948. Les associés ont décidé :

- d'approuver les cessions de parts sociales ;

- de transformer la société en SUARL ;

- d'adopter les Statuts mis-à-jour ;

Suivant Procès-verbal de la décision Unilatérale du 28/1/2026 à 11H00 (enregistré à la Recette des Finances de Mégrine le 2/2/2026 sous QN°MO11722 Enrg N°26700947)

- Monsieur Jorge Sanchez Martinez a démissionné de son poste de gérant;

- L'associé unique a décidé de nommer Mme. Samira CHOFQI en qualité de gérante pour une durée d'une (1) année.

Suivant Procès-verbal de la Décision Unilatérale du 10/2/2026 (enregistré à la Recette des Finances de Mégrine le 10/2/2026 sous QN°M015219 Enreg N°26701218) et Suivant les statuts mis-à-jour du 10/2/2026 (enregistrés à la Recette des Finances de Mégrine le 10/2/2026 sous QN°MO15220 Enreg N°26701219), l'associé unique a décidé :

- de modifier l'objet social à la distribution en gros des matières premières destinées à l'alimentation animale et divers et toutes activités rattachées;

- d'adopter les Statuts mis-à-jour ;

Un exemplaire des PV, des actes de cession de parts et des statuts mis-à-jour a été déposé au registre national des entreprises sous l'Identifiant unique N°1473253F en date du 25/3/2026.

2026401198SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat enregistré à la recette des finances de Djerba le 31/03/2026 n° de Quittance M039662 n° d'enregistrement 26202024 Les Héritiers de Mahmoud Ben Jomoaa ont vendu à Mr Salah ben Hassan la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux exploité au local situé à Mellita Djerba destiné à la vente de Produits Combustibles.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse sus-indiquée dans les 20 jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Achourouk et le Quotidien daté le 05/04/2026.

2026R00991FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 30/03/2026 enregistré à la recette des finances Djerba Midoun le 31/03/2026 sous le N°26201432 quittance N° M032087, la société D-Bel-K, SURL immatriculé au registre du commerce sous n°B20170752021 son identifiant 1722128P a vendu à monsieur Abdel Kader Daghbri la totalité du fonds de commerce sis à Place el Bousten à Midoune Djerba ayant pour activité principale restaurant et restauration rapide avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition est recevable au fonds de commerce vendu sis à place el Bousten Midoune Djerba et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au Quotidien le 02/04/2026.

2026R01024FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de donation établi par Maître Radhia Jemaï et Maître Radhia Triki notaires à Médenine et enregistré à la recette des finances de Médenine le 30/03/2026 quittance N°M032710, Mr Monkedh Ben Hachemi Mdallel, titulaire de la cin n°13537819, a fait donation au profit de sa mère Mme Besma Bent Salem Thabet titulaire de la cin n°05753986 l'intégralité du fonds de commerce consistant en un local commercial sis au Souk Libya à Médenine, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions éventuelles sont reçues au siège du fonds de commerce susmentionné dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Paru au Quotidien le 04/04/2026.

2026R01027FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte daté le 18/2/2026 et enregistré à la recette des finances de SOUSSE le 1/4/2026 - S\26200671-M027795, le nommé Hanen ben Amer demeurant à SOUSSE a vendu au profit de nommé Khira Raghoubi Et Marwen Mbarki demeurant à cité Etaffela Sousse Station De Louage le fonds de commerce "RESTAURANT" sise à Cité ETAFFELA Sousse Station de louage par la totalité de ses éléments corporels et incorporels qui le composent. Les oppositions doivent être adressées à l'acheteur à son adresse indiquée dans les délais à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette vente a été publiée au "QUOTIDIEN" le 4/4/2026.

2026S00432FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 30 Mars 2026, enregistré à la recette des finances Kalaa Kebira le 31/03/2026, quittance n°M024199 enregistrement n°26200743 la société GLOBAL MODE, SARL, IU : 1572806V, capital social cent mille dinars Tunisiens, ayant son siège social à l'immeuble Yasmine Tower Bureau 8, 5ème étage centre urbain nord 1082 El Menzah, Tunis, représentée par son gérant Jalel Gharbi, a cédé à la société Lina Cuir, SARL, IU : 1082830S, ayant son siège social à l'avenue Mokhtar Atia, centre commercial centrale Park, magasin n°14 Tunis, représentée par son gérant Ahmed Mnejja, le fonds de commerce à usage de vente de prêt à porter enfants avec tous ses éléments corporels et incorporels à l'exception du nom commercial et du Stock exploité au local numéro B.11.5 situé au rez-de-chaussée du Centre Commercial Mall of Sousse à la route P1 Sousse. Les oppositions doivent être faites au local "ROSACE", Rue Yasser Arafat. Sousse, et ce dans un délai de vingt jours à compter de la publication de la présente vente au JORT.

Le présent avis est paru sur le journal Al Chourouk le 07/04/2026.

2026X00463FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Par acte sous seing privé en date du 31/03/2026 enregistré à la recette des finances rue Habib Bourguiba Sfax le 31/03/2026 sous le n°26202215 quittance n°MO31963 Dallel Chikha

(CIN 05319751) ayant son domicile à la route Matar Km 2 Sfax a vendu à Mansour Zouari (CIN 08158233) ayant son domicile à la route Matar Km 7 Sfax la totalité du fonds de commerce d'une buvette avec ses équipements et ses éléments corporels ainsi que tous ses éléments incorporels à savoir notamment la clientèle l'achalandage le droit au renouvellement du bail du local où est exploité le fonds vendu sis à immeuble Ferdaws route soukra Km 3 Sfax.

Les oppositions au paiement du prix peuvent être formées entre les mains de maître Hanen Ben Said avocate à la cour de cassation dans son domicile élu au 7, rue Victor Hugo immeuble Borgi centre ville Sfax et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cet avis au JORT. Cet avis est publié au journal quotidien sabah paru le 03/04/2026.

2026X00469FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 01/04/2026 enregistré le 03/04/2026 à la recette des finances Nelson Mandela quittance n°M21421 enregistrement n°26201628. La Société RATEM SARL titulaire de l'identifiant unique 0002318 E a vendu à Mohamed ben Salem Nadhif titulaire de CIN 05077047 le fonds de commerce exploité pour vente et achat de radios et de télévisions et de l'électroménagers sis au 33 Avenue de la liberté Tunis. Les oppositions devront être faites entre les mains de Me MAKRAM ABDELLATIF 38 rue Mouaouia ibn abi Sofiene Menzeh 8 Ariana ; et ce dans les 20 jours à partir de la date de cette annonce.

Cette annonce a été publiée à Echourouk le 08/04/2026.

2026401181FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Etude Maître Narjes MBARKI; Avocate; 2 bis Avenue de l'indépendance Résidence Alya Ariana Supérieur

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de l'Ariana en date du 16/05/2018, Quittance n°M62038 sous le n°18203931, Mme Sara Rezgui a vendu à la société «Espaces Familiers» la totalité du fonds de commerce du local sis au 153 Avenue Qualité de la Vie Sidi Salah la Soukra Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées entre les mains de l'acheteur au 153 Avenue Qualité de la Vie Sidi Salah la Soukra Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annone au JORT.

Cette annonce est publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk en date du 8/4/2026.

2026401185FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances 18 rue Arbi Zarrouk Béja le 24/03/2026 quittance n°M018678 enregistrement n°26202152. Madame fayza bent achour ben ali habechi a vendu à Mr rida ben salah ben bachir foughali l'ensemble du fonds de commerce sis au n°16 cité nasser maagoula Béja.

Les éventuelles oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur à cité nasser maagoula n°25 rue taher haded dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Le pèsent avis a été publié au quotidien Echourouk du 27/03/2026.

2026401188FCCC2

Location gérance libre

Location d'un Fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 11/10/2024 et 31/12/2024, enregistré à la Recette des Finances publiques de Midoun Djerba le 09/01/2025 Numéro 25300163 Quittance n°M003482, MUSTAPHA BEN TAARIT titulaire de C.I.N N°05742616 demeurant à SEDGHIENE DJERBA, a loué à la société ZAM MULTICOMMERCE, société Unipersonnelle à responsabilité limitée, son l'Identifiant unique N°1853988F ; représentée par AYMEN BEN MOHAMED SALAH CHELIG, titulaire de C.I.N N°05879476 demeurant à TAOUARITTE DJERBA; la totalité du fonds de commerce; ayant pour objet l'exploitation d'un café de première catégorie, sis à Midoun en face de L'Institut Supérieure des Etudes Technologiques Djerba.

Toutes les oppositions seront reçues entre les mains du locataire au local du fonds de commerce dans les 20 jours à partir de la date de la parution de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

L'annonce est parue dans le journal «Echourouk» le 10/3/2026.

2026R01025FCCC3

Location d'un Fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 31/03/2026 enregistré à la recette des finances de NABEUL le même jour sous le n°26301841 reçu, n°M036091 la Sté KA-RYM (RNE 1629836L) représentée par Mme RYM CHERIF, c.i.n n°06461096 a loué l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploitée au local sis à Immeuble EL INSAF avenue HEDI NOUIRA CITE MOURA NABEUL dans le commerce des volailles en détails et des épices et produits alimentaires à la STE HN MARKET (RNE 1819733M) représentée par son gérant HENI NSIR C.I.N n°09889646 pour la durée de Trois ans non renouvelables du 01/04/2026 au 31/03/2029.

Un extrait a été publié aux journaux quotidiens "LA PRESSE et ELSAHAFA" du 08/04/2026.

2026R01031FCCC3

Location d'un Fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 24/03/2026 enregistré à la recette des finances Djerba Midoun le 30/03/2026 sous le N°26300371 quittance N° M009672, monsieur Jebali Azzedine son matricule fiscal 617988/F a loué à

monsieur Hichem Ben Ayachi Bottar la totalité du fonds de commerce sis à Souk communale d'Ajim Djerba ayant pour activité principale café avec tous les éléments corporels et incorporels. Cet avis a été publié au Quotidien le 02/04/2026.

2026R01032FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 03/12/2025, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 26/12/2025 sous N°25304655 Quittance N°M005230, Mme Najoua Bent Mohamed GUADOUR, titulaire de la CIN N°02963499, a loué à la société Olga Gélato, SARL (Identifiant unique N°1747559S) représentée légalement par Mr Jamel GHABI, titulaire de la CIN n°07507119 la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Drugstore (I. Unique n°0860769F) sis à l'Avenue Abdelhamid El Kadhi Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée 2 ans renouvelables du 01/12/2025 au 31/11/2027. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux le Quotidien et Echourouk du 4/4/2026.

2026S00435FCCC3

Résiliation contrat de gérance libre

Par acte sous seing privé légalisé à la municipalité Ennasr - Ariana du 17 Avril 2023 enregistré à la recette des finances de l'Ariana en date du 17 Avril 2023 sous le N°23302456 reçu N°M045452 il a été convenu entre le propriétaire Tahar Ben Salah Dridi CIN N°02137254 du 08/02/2014 et le locataire Kilani Ben Abdel-Kader Ben Ali El Korbi CIN N°01750171 du 07/04/2023 de résilier le contrat de gérance libre concernant le local commercial exploité au Fast Food sis au N°6 RDC Immeuble SANA résidence Dalia Avenue Ibn Khaldoun Ariana 2080 et ce à partir du 31/12/2025. Cette annonce est publiée au journal Echourouk le 21/02/2026.

2026401182FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat rédigé en date du 04 mars 2026 et enregistré à la recette des finances de la Place de la République à Radés (Tunisie) le 05 mars 2026 sous le numéro 26300649, reçu n°M017221, la société BS Store, immatriculée sous le matricule fiscal 1714271Z, a donné en location à Monsieur Ghaith Ben Abdelmajid Ben Mohamed El Hedi Kouki sous le matricule fiscal 1974420 P l'intégralité du fonds de commerce destiné à une activité de restauration légère, sis au 21, rue Ali Ibn Abi Taleb, cité Echiemnou, Radés 2040, gouvernorat de Ben Arous.

2026401202FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un GDA

Dénomination : Amal & Toumouh Gousba Charkiya

N° déclaration : 05 du 24/11/2025

Mission : La protection des ressources naturelles et la rationalisation de leur utilisation.

Siège social : Gousba

Périmètre d'intervention : Gousba Charkiya

Président de son conseil d'administration : Nakhti Saiid.

2026R01026APSF1

Constitution d'une association

Le nom : «Association de l'Orchestre Symphonique de Sousse".

Le lieu : Institut supérieur de Musique de Sousse Rue Abou kacem Chebbi 4000 Sousse

Le sujet : Culturel Artistique Musical

Les buts :

- Contribuer à la consolidation des styles d'interprétation en musique classique.

- Contribuer à la promotion de la musique classique dans la région et le pays.

- Le président de l'association : Ouassim Chahed

- Le secrétaire général : Imed Ghedamsi

- Trésorière : Dorra Khecharem.

2026S00434APSF1

Constitution d'une association

Conformément au procès-verbal de constat dressé par Maître Taoufik Ben Arfi sous le numéro 81163 en date du 13 janvier 2026, il a été procédé à la constitution de l'association suivante :

Nom de l'association :

Association des Anciens du Collège du 03 janvier 1934 à Ksar Hellal.

Siège de l'association :

93, rue de Bizerte, Ksar Hellal 5070.

Objet :

L'Association des anciens du collège du 03 janvier 1934 à Ksar Hellal est une association culturelle à vocation éducative et sociale.

Objectifs de l'association :

- Renforcer le sentiment d'appartenance et la communication entre les différentes générations d'anciens du collège.

- Etablir des relations de coopération entre les anciens du collège et les nouvelles générations.

- Documenter l'histoire de l'établissement et préserver sa mémoire éducative et culturelle.

- Soutenir les valeurs de citoyenneté, de solidarité et de bénévolat.

- Œuvrer au développement du milieu scolaire et de l'environnement, et contribuer à leur amélioration.

- Coopérer et établir des partenariats avec les structures éducatives, les associations et les institutions publiques et privées en Tunisie et à l'étranger.

Membres du bureau :

Président : Elyes Hmad

Vice-présidente : Basma Mahjoub

Secrétaire général : Abderrahmane Hannachi

Trésorière : Narjes Turki.

2026S00421APSF1

2026S00442APSF1

Constitution du Syndicat des copropriétaires du complexe résidentiel, bureautique et commercial Africa Mall

Rue Mustapha Hjeij Ariana

Et constitution et Election du Bureau syndical et de son Président

Suivant procès-verbal de la deuxième assemblée générale constitutive et élective du 23 juillet 2025 enregistré le 02 septembre 2025 à la recette des finances de l'Ariana sous le n°25705376 quittance n°097520 le syndicat des copropriétaires du complexe résidentiel, bureautique et commercial Africa Mall Rue Mustapha Hjeij Ariana a été constitué le bureau syndical et son président a été constitué et élu et composé comme suit :

1- Société Heaven Park, identifiant unique n°1827551E, représentée par son gérant Monsieur Firas Hachicha, titulaire de la CIN n°11074150 : Président du syndicat

2- Monsieur Zied Hachicha, titulaire de la CIN n°11001444 : Trésorier

3- Société Hannibal Park, identifiant unique n°769108E, représentée par son liquidateur Monsieur Kamel Ben Makhloof, titulaire de la CIN n°01285689 : Membre

4- CGTP, identifiant unique n°0503236Q, représentée par son liquidateur Monsieur Lasaad el euch, titulaire de la CIN n°05271814 : Membre

Une copie du dossier juridique a été déposée à la Municipalité de l'Ariana le 18/09/2025 et l'accord est accordé le 1 avril 2026 sous le N°D2026-04-00866.

2026401183APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques après déduction de 40%

L'Avocat poursuivant : Maître Achraf Aounallah, avocat à la cour de cassation, demeurant au 9 rue du Théâtre NABEUL. MF 1005232/V

Partie poursuivante : MOHAMED ALI BEN HOUCINE MEZNI, demeurant à Dar Chaabène Fehri Nabeul et qui a élu son domicile au cabinet Maître Achraf Aounallah, sis au 9 rue du Théâtre NABEUL.

Partie adverse : 1/ NIZAR BEN HOUCINE MEZNI 2/ DHAFER BEN HOUCINE MEZNI 3/ MALIKA BENT HOUCINE MEZNI 4/ NAIIMA BENT HOUCINE MEZNI 5/ NADIA BENT HOUCINE MEZNI demeurent au 9 rue SIDI ABDELKADER NABEUL.

Désignation de L'immeuble objet de la vente : La totalité du Bien Non Immatriculé «maison traditionnelle» composé d'un rez-de-chaussée comprenant 3 chambres et une cuisine et une toilette et un séjour avec une terrasse non couverte et un escalier qui mène à un étage au-dessus. Le bâtiment est construit d'une manière traditionnelle sauf deux chambres rénovées au coin Est de la maison qui ne dépasse pas le niveau de la réalisation de la dalle et la construction des murs avant avec des briques. La maison se trouve à rue Boughdir 2 à Nabeul le bien est limité à La face arrière du bien de «Ladgili» à L'Est du bien de «Sallaoui» à L'Ouest le bien de «Mizouni» et en face rue Boughdir et le bien de «Ghalleb» la superficie globale est de 160 m², composé de 114 m² couvert et 46 m² non couvert le bâtiment est de construction modeste, construit par des pierres et des briques et la dalle en béton, les portes et les fenêtres en bois et le sol est en carrelages dans une partie et en ciment dans une autre partie et l'Etat général de la maison est très modeste.

Mise à prix : Le prix de la vente est fixé à SOIXANTE ET ONZE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT HUIT Dinars (71.388.000) après abattement de 40% frais et honoraires d'avocat en sus.

Date et lieu de la vente : Le Lundi 18/05/2026 à partir de 8h30 du matin devant la chambre des saisies immobilières du Tribunal de 1ère Instance Avenue Taieb Mhiri à Nabeul.

Observations :

1/ La visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine

2/ Pour participer à la vente, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Monsieur le gouverneur de Nabeul.

3/ Tous participant doit consigner les tiers (1/3) de mise à prix, et se faire représenté par un avocat

4/ Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant, pendant les jours et heures ouvrables.

2026R01030VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mabrouk Ahmadi

Avocat à la cour de cassation

Tél : 76467059

La partie poursuivante : L'Union Internationale des Banques (SA) représentée par son (PDG) titulaire de l'identifiant unique n°Q0002708 ayant son domicile élu à L'Internationale de Recouvrement des Créances (SA) représentée par son (PDG) titulaire d'identifiant unique n° C723717 dont le siège est au 19 rue Mustapha Abdessalem el Menzah 5 Ariana.

La partie saisie : Abdelhamid ben Mohammed Sami Zougari commerçant titulaire de la C.I.N n°08361183 domicilié à la rue 7 Novembre Degach Tozeur.

L'Avocat poursuivant : Maître Mabrouk Ahmadi avocat à la cour de cassation 144 bis rue Farhat Hached Tozeur.

L'immeuble saisi : il s'agit d'un terrain à bâtir d'une superficie totale de 306 m² situé au lotissement «El Malaab El Jadid» lot n°85 à Degache Tozeur, il est limité au sud par une rue, à l'est par une rue, au nord par la propriété d'Ahmed Lamine et l'ouest par la propriété de Mohammed Sami Zougari. Sur ce terrain est édifiée une construction composée d'un rez-de-chaussée d'une superficie de 123 m² et d'un premier étage d'une superficie couverte de 30m².

La mis à prix : Cent quatre-vingt-douze mille dinars (192.000.000).

La date et lieu de l'adjudication : Le lundi onze mai 2026 (11/05/2026) à partir de 9 heures du matin devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tozeur sis à la rue Farhat Hached Tozeur.

Note :

Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans conditions particulières.

Pour autre renseignement il convient de contacter le greffe du tribunal de première instance de Tozeur où est déposé le cahier des charges ou l'étude de l'avocat poursuivant. Tout participant à l'adjudication devra consigner le tiers de la mise à prix et ce avant le délai de l'adjudication. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat. Pour les étrangers ceux-ci doivent se prévaloir de l'autorisation du gouverneur.

2026R01033VEPA1

Etude de maître FAYCEL ISSA

Avocat à la Cour de Cassation

Rue Béchir Sfar Sousse

MF : 845945P

Poursuivants :

1- Souyah Bel Hadj, C.I.N N° 09282845, demeurant à EL Iribet Hergla.

2- Aayed Mathlouthi, C.I.N N° 08436188, demeurant à EL Iribet Hergla

3- Mohssen Moussa, C.I.N N° 05539258, demeurant à EL Iribet Hergla.

4- Jamil Issa, C.I.N N° 08485352, demeurant au 18 janvier Hergla.

5- Rejeb Issa, C.I.N N° 02986940, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Hergla.

6- Toffeha Hassen, C.I.N N° 05593673, demeurant à EL Iribet Hergla.

7- Nourra El Hadj, C.I.N N° 08473841, demeurant à EL Iribet Hergla

8- Amel EL Khelfi, C.I.N N° 08463135, demeurant à EL Iribet Hergla

9- Mabrouka Mathlouthi, C.I.N N° 08442213, demeurant à EL Iribet Hergla.

10- Najiba Kechiche, C.I.N N° 05576192, demeurant à Rue 9 Avril Hergla.

11- Fatma Essid, C.I.N N° 05507570, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Hergla.

Partie saisie :

- Société ARABE DES CHAUSSURES «EXKLUSIV» société à responsabilité limite SARL MF : 0020018X

Siège social : Rue Kostantine N°08 Sousse

Immeuble à vendre :

La totalité de l'immeuble, situé à la zone industrielle de Hergla "usine" en face de l'Hôpital régional de Hergla d'une superficie de 459 m².

Date et lieu de la vente : le lundi 18/05/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des criées près du tribunal de 1ère instance de Sousse 2.

La mise à prix : 347 650, d000 majoré des frais de la justice ainsi que les honoraires d'avocat.

Visite des lieux : tous les jours de la semaine de 15 H à 17 H.

2026S00430VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Maître YOUSSEF LAHMAR

Avocat

Il sera procédé le jeudi 14/05/2026 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de SOUSSE à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le N°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître LAHMAR YOUSSEF sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi : 1/ La société 2Z Computer, SARL, MF 1593249C, siège social Lot N°23 Sahloul - Sousse.

2/ Madame Hassiba Bent mohamed surnommé Ahmed EL GHACHEM, demeurant à rue Bechir Ben FADHEL - SOUSSE, CIN n°02829212, (CAUTION REELLE SOLIDAIRE ET HYPOTHECAIRE).

Avocat poursuivant : Maître LAHMAR YOUSSEF, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

1/ la totalité du TF 69720 Sousse, parcelle 18, d'une superficie de 163m² situé à Sousse nord délégation de Sousse.

2/ 240 parts indivises dans le TF 19867 Sousse, composes des parcelles 01 et 04 d'une superficie totale de 7198m² situé à Sousse nord délégation de Sousse.

Il s'agit d'un terrain constructible de 403m² (163m² + 240m²) siégé de 3 cotés limité au sud par Trad Fathi, à l'Est des voisins, l'Ouest voie publique de 20 m et au Nord des voisins.

Le terrain se situé à cité l'Aouina à Sousse à 200m du rond-point Souk l'Ahad. Le terrain est programmé dans le plan d'aménagement.

Mise à prix titre 69720 Sousse :

Quatre vingt dix sept mille huit cent dinars (97.800,000 DT).

Mise à prix 240 parts dans le titre 19867 Sousse :

Cent quarante quatre mille dinars (144.000,000 DT).

Prix total de titre 69720 Sousse et les 240 parts dans le titre 19867 Sousse : Deux cent quarante et un mille huit cent dinars (241.800, 000 dt).

La visite : Se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse situé à Sousse ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2026S00439VEPA1

Vente d'un fonds de commerce aux enchères publiques

Les Demandeurs :

Les héritiers du défunt Ammar Ben Mohamed Belkacem, à savoir sa veuve Leïla Dhamaid et ses enfants majeurs : Akram, Aymen et Ibrahim, exerçant tous la profession de commerçant ayant élu au jugement l'avocat, Khemaies kefi, avocat à la Cour de Cassation, sis n°25, rue Alyssa, Kairouan, conformément au jugement du Tribunal de Première Instance de Mahdia devenu définitif, lieu du fonds de commerce : El Tlelsa, El Jem.

Le Défendeur :

Ala Eddine Ben Ammar Belkacem, résident à l'immeuble "Calypso", appartement n°33, 3ème étage, Sahloul 4, Sousse.

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens de Tunisie, représenté par son représentant légal, dont le siège social est situé à la rue Hédi Nouira, El Menzah 1, Tunis.

Titre Exécutoire : Jugement commercial de première instance n°1269/25, rendu par le Tribunal de Première Instance de Mahdia en date du 27/10/2025 devenu définitif.

Le fonds de commerce objet de la vente : Une pharmacie de catégorie (A), située rue Hédi Chaker, El Jem, Gouvernorat de Mahdia, appartenant à la succession du défunt Ammar Belkacem, immatriculée sous l'identifiant unique n°0162654H, comprenant tous ses éléments corporels et incorporels, à savoir :

1. Le droit au bail : Contrat de location légalisé auprès de la municipalité d'El Jem en date du 22 janvier 2008, enregistré à la Recette des Finances le 6 mai 2008 (Quittance n°M013952), pour une durée de deux ans renouvelables, ayant débuté le 1er février 2008 et s'étant achevée le 31 janvier 2010. Le loyer annuel est de 2400 dinars, soit 200 dinars mensuels, payables trimestriellement et d'avance, hors taxes.

2. Les éléments Incorporels : Enseigne commerciale "Pharmacie Ammar Belkacem", clientèle, achalandage, emplacement, droit au bail et autres droits liés au fonds de commerce.

3. Les éléments corporels : Meubles, équipements, étagères, vitrines, enseignes lumineuses, matériel informatique et tout autre élément nécessaire à l'exploitation de l'activité officinale, ainsi que le stock de médicaments et de produits parapharmaceutiques.

L'identifiant unique : n°0162654H

Prix d'ouverture : Le prix d'ouverture des enchères est fixé à un million deux cent quarante-neuf mille vingt-neuf dinars (1 249 029,000 DT), décomposé comme suit :

1) Valeur des éléments incorporels : 1139537,700 DT

2) Valeur des éléments corporels : 109491,580 DT

Frais : L'adjudicataire (l'acheteur) devra supporter, en sus du prix d'adjudication, tous les frais de procédure engagés pour l'exécution de ce jugement, les frais de rédaction du cahier des charges, les frais d'enregistrement du procès-verbal de vente et de sa publication. Le montant définitif de ces frais sera arrêté le matin de l'adjudication.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu le mercredi 22 avril 2026 à 13h00, au siège du fonds de commerce situé à la rue Hédi Chaker, El Jem, Gouvernorat de Mahdia, au profit du plus offrant et dernier enchérisseur. Toute personne souhaitant visiter le fonds de commerce et ses composants peut contacter l'huissier de justice chargé de l'exécution à partir de 8h le jour de la vente. Le cahier des charges peut être consulté par toute personne intéressée auprès de l'huissier de justice chargé de la vente aux heures administratives à son cabinet sis à la rue Hédi Chaker, El Jem, ou en contactant le 73.633.588.

Note importante :

La participation aux enchères est conditionnée par le dépôt d'une caution de 10% de la mise à prix, soit la somme de 124 902,900 DT, par chèque certifié ou garantie bancaire au nom de l'huissier de justice chargé de la vente, ou par virement bancaire sur le compte client de l'huissier ouvert auprès de l'UIB, agence d'El Jem, sous le numéro : 04909096002963726180. Conformément à l'article 190 du Code de Commerce, les vendeurs sont dispensés de mentionner le chiffre d'affaires et les bénéfices des trois derniers exercices.

La participation aux enchères et l'achat sont strictement réservés aux pharmaciens titulaires d'un diplôme scientifique légalement reconnu et inscrits au tableau de l'Ordre des Pharmaciens de Tunisie, conformément à la loi n°55 de l'année 1973 du 3 août 1973 relative à l'organisation des professions pharmaceutiques.

L'Officier Public chargé de la vente et de la rédaction du cahier des charges:

Maître Karim Mohamed, Huissier de Justice près le Tribunal de Première Instance de Mahdia, dont le cabinet est situé à la rue Hédi Chaker, El Jem.

Identifiant fiscal : 1304136/LAP000

Tél/Fax : 73.633.588/ Mobile : 55.168.959

2026S00441VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mongi DZIRI

Avocat à la cour de Cassation

28 Av. Alexandre Dumas Sfax

M.F : 630230 TAP000

Tél : 74227591

Le saisissant : 1) Fadhel Fetoui, ouvrier, demeurant à la rue Ibn Chabbat Sakiet Ezzit Sfax.

2) Najet Fetoui, demeurant à la rue Ibn Kaldoun Sakiet Ezzit Sfax.

3) Karima Fetoui, demeurant à la rue Ibn kaldoun Sakiet Ezzit Sfax.

L'Avocat poursuivant : Maître Mongi DZIRI, avocat à la cour de Cassation, domicile sis au 28 rue Alexander Dumas Sfax.

Le saisi : Chokri Fetoui, ouvrier, réside à la rue Ibn Chabbat Sakiet Ezit Sfax.

Le bien immeuble exposé à la vente : Il s'agit d'un lot de terrain d'une superficie de 547 m² clôturée des quatre côtés, ses mesures à partir de l'orient vers sud 23.80 mètres puis vers ouest 22.80 mètres, vers le nord 23 mètres et vers l'orient 24 mètres, limitée au sud par Rekik, à l'Ouest par kharrat, au nord par Chtourou et à l'est par une rue et Rekik.

Le terrain contient une maison d'une superficie de 177 m² au-dessus de la maison un appartement dont la propriété est à Lassaad Fetoui par un acte de division rédigé par les deux notaires Ali Triki et Wissem Fourati le 29/02/2008 enregistré à la recette des finances à Sfax le 03/12/2008 (l'appartement n'est pas saisis)

La mise à prix : est déterminée pour l'enchère dans la vente du bien immeuble saisi après la réduction de 40% à 102.420d.000, chacun souhaitant participer aux enchères doit déposer le tiers de la mise à prix ce qui est égal à 34.140d.000. Noter bien que les étrangers doivent avoir préalablement une autorisation du gouverneur de Sfax, de même l'enchère ne ce fait que par l'intermédiaire d'un avocat.

Date de l'enchère : l'adjudication du bien immeuble se fait à la salle des ventes des biens immeubles du tribunal de première instance de Sfax dans son siège au palais de justice sis à l'avenue Aboulkacem Chebbi Sfax à la matinée du Lundi correspondant au Onze Mai année deux milles vingt-six (11/05/2026) à neuf heures et suivant.

2026X00464VEPA1

Vente aux enchères publiques après déduction

Etude de Maître Slim BOUASSIDA

Avocat à la Cour de Cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax

Matricule fiscal n° : 441860RAP000

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la Chambre des Ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de SOUSSE et ce le Lundi quatre Mai deux mille vingt six (04/05/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes.

La créancière saisissante : Arabe Tunisien Bank (l'ATB) au nom de son représentant légal Société Anonyme, titulaire de matricule unique n° 0014161Q qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement ayant son siège social 133, Rue Moularès Mégrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous et ayant son domicile légal élu pour cette affaire au bureau de son Avocat Maître Slim Bouassida Avocat à la Cour de Cassation sis à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax. Bureau n°55 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim BOUASSIDA Avocat à la Cour de Cassation ayant son étude à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax son matricule fiscal n° 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Monsieur Bechir TAYACHI sa carte d'identité nationale n°07288328, n'a pas de matricule unique, demeurant Rue Nassiha Cité El Aouina Menzel Habib Khaled Sousse.

Immeuble à vendre : l'ensemble de l'immeuble immatriculé appartenant au saisi objet au titre foncier n°157937 Sousse dénommé "Emna" sis à Ksibet Sousse couvrant 3 ares et 12 centiares. Il s'agit d'une parcelle de terrain sise à la Route de Messaadine prés de la Prison Civile à une distance d'environ 2 km du côté Nord Ouest de la ville de Ksibet Sousse.

Limitée au Nord par le lot n°2 terrain nu au Sud par une Rue projetée sous forme de piste à l'Est par le lot n°3 terrain nu dépendant d'un titre foncier appartenant à des voisins, à l'Ouest le lot n°3 terrain nu relevant du même lotissement et le même titre foncier.

L'immeuble se compose de la parcelle n°4 son siège de la façade ne comporte pas de porte, une construction ayant une superficie couverte de 195 m² est édifiée sur cette parcelle. L'infrastructure de la carcasse de la construction est en béton armé, le sol est cimenté.

Les enduits des murs sont ordinaires et sans peintures.

Nature et qualité de la construction : Il s'agit d'un logement dont la construction est non achevée. Il s'agit des enduits, de la menuiserie, de la peinture, des équipements principaux et sanitaires.

L'immeuble se trouve dans une zone classe "UBa" d'après les données du plan d'aménagement urbain de la ville de Ksibat Sousse, l'endroit de l'immeuble se trouve prés des réseaux électriques et de la canalisation de l'eau potable.

Mise à prix après déduction de 40 % : La mise à prix de l'immeuble appartenant au saisi sus-indiqué après déduction de 40 % a été fixé à cent cinquante mille dinars (150.000,000 d) en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première

Instance de Sousse où l'Etude de Maître Slim BOUASSIDA, Avocat à la Cour de Cassation sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n°55 Sfax. Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2026X00465VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Slim BOUASSIDA

Avocat à la Cour de Cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax

Matricule fiscal n° : 441860RAP000

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la Chambre des Ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Zaghouane et ce le Lundi Onze Mai deux mille vingt six (11/05/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes.

La créancière saisissante : Arabe Tunisien Bank (ATB) au nom de son représentant légal Société Anonyme, titulaire de matricule unique n° 0014161Q qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement ayant son siège social 133, Rue Moularès Mégrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous et ayant son domicile légal élu pour cette affaire au bureau de son Avocat Maître Slim Bouassida Avocat à la Cour de Cassation sis à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax. Bureau n° 55 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim BOUASSIDA Avocat à la Cour de Cassation ayant son étude à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax son matricule fiscal n°441860RAP000.

La débitrice saisie : La Société JOLY, au nom de son représentant légal, Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée, titulaire de matricule unique n°1152734J ayant son siège social Rue de la République Sidi Bou Ali Sousse.

Immeuble à vendre : l'ensemble des parts indivises revenant à la défenderesse et hypothéquée en faveur du créancier saisissant et dont le nombre s'élève à 20000 parts de l'intégralité de la division totale à 1182000 parts de l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n°7114 Zaghouan dénommé "Domaine Thies" ayant une superficie de 1182000 m² et qui correspond en réalisé à la parcelle de terrain agricole exploitée d'une manière non irriguée de forme rectangulaire (moyenne environ 62,5 m² moyenne environ 320 m) le sol est argileux, bon pour la culture de toutes les plantes et en particuliers les arbres fruitiers (oliviers, amandiers et autres).

Limitée à l'Est par un terrain agricole appartenant à un tiers, à l'Ouest par un chemin X agricole goudronné menant à Ouled Naffat au Nord par la Route Principale n°35 entre Zaghouane et Bouficha au Sud par un terrain agricole appartenant à un tiers comportant 127 pieds d'oliviers de grande taille en production, leur âge dépasse quarante ans, qui sont sous forme de rangées parallèles et des arbres fruitiers couvrant une superficie de 2400 m² se composant de 41 grenadiers âgées d'environ 10 ans et certains arbres de type de pruniers et de vignes de petite taille.

L'immeuble comporte aussi deux bâtiments séparés, le premier bâtiment couvre une superficie de 754 m² et le deuxième couvre une superficie d'environ 450 m² qui étaient exploités avant dans l'élevage des lapins et actuellement en état d'abandon.

2/ L'ensemble des parts indivises qui représentent la moitié revenant à la défenderesse et hypothéquée en faveur du créancier saisissant dans l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n°119863 Sousse dénommé "Nesria" sa superficie s'élève à un hectare 80 ares 23 centiares sis à la zone publique irriguée à Sidi Bouali qui se compose de deux parcelles B789 qui a une superficie de 40 ares et 1 H et la parcelle B1012 qui a une superficie de 552 m² en leur ajoutant la parcelle n°2 du plan de lotissement du titre 20678 Sousse et la parcelle n°2 du plan de lotissement du titre 20777 Sousse sa superficie est de 1864m² en lui ajoutant la parcelle n°01 du plan de lotissement du titre n°20653 Sousse et la parcelle n°1 du plan de lotissement n°21275 Sousse sa superficie est de 5567 m² et ce dans le cadre de l'opération d'intégration et de la reforme agraire.

Les parts sus-indiquées ont été intégrées en un seul lotissement.

L'immeuble se trouve à l'intérieur de la zone publique irriguée et comporte des plantes d'oliviers avec un petit nombre d'arbres fruitiers du côté Nord tandis que le côté Sud il est complanté par des oliviers et des divers arbres fruitiers irrigués, grenadiers et autres. Toutes les cultures sont irriguées par des moyens économiques de consommation d'eau au moyen d'un puits situé loin du lotissement précité. Ce lotissement comporte un logement rural.

L'intégralité du lotissement est limitée au Nord par la parcelle n°1 à l'Est par la Route au Nord par la parcelle n°2 et à l'Ouest par la Route.

Mise à prix : La mise à prix des parts indivises saisies objet du titre foncier n° 7114 Zaghouane a été fixé par l'expert judiciaire Monsieur Mohamed Ridha Hadj Salem en vertu d'une ordonnance sur requête à quatre cent vingt six mille cent un dinars 598 millimes (426.101,598d) alors que la mise à prix des parts indivises saisies objet du titre foncier n°119863 Sousse a été fixé par l'expert judiciaire Monsieur Mohamed Ben Amor Ben Mohamed en vertu d'une ordonnance sur requête à deux cent mille, deux cent trente dinars (200.230,000d) en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Zaghouane où l'Etude de Maître Slim BOUASSIDA, Avocat à la Cour de Cassation sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2026X00466VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Ben Taher BOUTHAINA

Avocate à la Cour

Rue Aboul kacem Echebi Immeuble Allisa Centre 5ème étage n°501 - 3000 SFAX TUNISIE

L'avocat poursuivant : Maître Ben Taher Bouthaina Avocate à la Cour domiciliée à son étude sise à la Rue Aboul kacem Echebi Immeuble Allisa Centre Sème étage n°501 SFAX.

La Poursuivante : Amira Fitouri - CIN n°08408512- ayant son domicile élu au cabinet de son Avocat Maître Ben Taher Bouthaina Rue Aboul kacem Echebi Immeuble Allisa Centre 5ème étage n°501 SFAX.

Le saisi : Mourad Grati, gérant d'une société, CIN n°01301242 demeurant au 31 Avenue de Bolivie Rue Al Habib SFAX ayant son domicile élu au cabinet de son Avocat Maître Abd Aziz Guidara au n°1 Avenue Victor Hugo Sfax.

L'immeuble saisi : Il s'agit d'un terrain entier de forme rectangulaire, situé à l'angle de deux rues (rue Bolivie et rue Sarajevo), sur la route principale menant au quartier Al-Habib à environ 4 km. Sur ce terrain est édifiée une construction composée de deux étages : Le rez-de-chaussée constitue un logement indépendant composé de 3 chambres, un salon, une cuisine et une salle d'eau, d'une superficie d'environ 87 m², avec une entrée du côté sud (rue Bolivie) et une autre entrée du côté est (rue Sarajevo). L'étage supérieur comprend également un logement indépendant avec une entrée séparée par un escalier depuis le côté sud (rue Bolivie), composé de deux chambres, une cuisine, un salon et une salle d'eau. Il y a également un escalier extérieur menant au toit, lequel comporte une construction partielle non achevée.

Titre exécutoire :

Injonction à payer n°11126 rendu par le président du tribunal de première instance Sfax 2 le 07/08/2024.

Mise à prix :

197.000,000 dinars Frais en sus. Expert désigné Lobna Mseddi.

Date et lieu de la vente : Mercredi 06/05/2026 à partir de 9 heures du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Sfax2 Zone 3-4 Rue Ahmed Aloulou Sfax.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) de la somme mise à prix.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs.

Pour plus de renseignements ; contacter le greffe du tribunal de première instance de SFAX où a été déposé le cahier des charges ou le cabinet de l'avocat poursuivant Maître Ben Taher Bouthaina.

2026X00467VEPA1

Vente en vertu d'une saisie exécutive immobilière

MAITRE ALI BELHAJ SALEM

Avocat à la cour de cassation

RUE VICTOR HUGO IMM BORGI 1ER ETAGE SFAX

MF : 1367719/A

Le créancier saisissant : Saber ben Jilani ben Mohamed krouma, de nationalité tunisienne, né le 06/05/1971 à Sfax, commerçant de prêt à porter, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05263051 émise le 29/04/2009, demeurant à la route de Mahdia km 4, merkez kaaniche - Sfax, élisant domicile à l'étude de son représentant Me ALI BEL HAJ SALEM, Avocat à la Cour de cassation, bureau situé à rue Victor Hugo situé à l'immeuble elborgi 1er étage Sfax.

L'avocat poursuivant : Me Ali Belhadj Salem, l'avocat à la cour de cassation, bureau situé à rue Victor Hugo situé à l'immeuble elborgi 1er étage Sfax.

Le débiteur saisi : Sadok ben Mansour ben sadok Habib, de nationalité tunisienne, né le 16/09/1943, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 01004018 demeurant à l'avenue BOUZAYEN, impasse 35-maison 2- Gremda- Sfax.

Le bien immobilier objet de saisie : Il s'agit d'un bâtiment comprenant deux appartements, l'un au rez-de-chaussée et l'autre en sous-sol chaque appartement est attenant à une parcelle de terrain au-dessus se trouve un étage appartenant à Hatem Al Habib, titulaire de la carte d'identité nationale n°5324119.

Cet étage est attenant à une partie du terrain, y compris son entrée et son accès, conformément à l'acte de donation du 03/07/2014.

Cette propriété est située sur la route de gremda au km 6, à Sfax, sur la droite en direction de cette route, plus précisément rue Bouziane, ruelle 35, à l'est par une impasse (l'entrée de la propriété) et à l'ouest par Trigui.

L'appartement sud : sis en partie sud-ouest du terrain tenant partiellement du coté ouest d'une superficie de 168 m² dont l'entrée est située du coté est ledit appartement comprend une vaste salle de réception de forme trapézoïdale, pourvue d'une fenêtre orientée à l'est, ainsi qu'une suite parentale composée d'une chambre à coucher disposant d'une fenêtre orientée au sud et d'une autre à l'est, et d'une salle de bain nom équipée comportant une fenêtre orientée au sud il comprend également un couloir prolonge vers le sud, creuse (en renfoncement), puis s'infléchissant vers l'ouest, ainsi qu'une cuisine non équipée comprenant une première porte orientée au sud donnant sur un espace du terrain situé à l'ouest, et une seconde porte donnant sur le couloir, le plafond est constitué d'un hourdis (poutrelles et entrevous) et de béton armé le sol est revêtu d'une chape en béton armé, le sol est sol est revêtu d'une chape en béton cimenté, les mures intérieures ne sont

pas enduits, tandis que les murs extérieurs sont entièrement enduits et il existe, à l'angle sud-ouest du terrain une construction indépendante à usage de chambre extérieure d'une superficie d'environ 23 m² suivie d'une parcelle de terrain situé au sud-est, de forme trapézoïdale, clôturé par des murs du coté sud, est ouest, d'une superficie d'environ 434 m².

L'appartement nord : est situé dans la partie nord-ouest du terrain, entièrement mitoyen du coté nord-ouest, et couvre une superficie de 172 m² son entrée du coté est, cet appartement comprend une véranda fermée de coté est par une façade vitrée, aménagée en salle de séjour, ainsi qu'un salon de réception et un second salon disposant d'une fenêtre orientée à l'est.

Il contient également une première chambre avec fenêtre orientée à l'est, et une deuxième chambre équipée d'un placard mural est et d'une fenêtre orientée à l'ouest, il comprend aussi une salle de bain équipée d'une fenêtre orientée au nord, ainsi qu'un couloir, et la cuisine comprend un coin repas avec une fenêtre orientée au nord et une porte au nord donnant sur un petit séchoir non couvert, il ressort également que le plafond de cet appartement est constitué de poutrelles hourdis (ourdi) et de béton armé le sol est carrelé, et les murs intérieures et extérieures sont entièrement enduits et peints, et accompagné d'un terrain, clôturé par des murs sur le coté est et nord; d'une superficie d'environ 88.5m².

Le prix d'ouverture : évalué par l'expert réquisitionné LOBNA MSEDI en vertu de l'ordonnance sur requête numéro 21876 rendue par le tribunal de l'ouest, il comprend aussi une salle de bain équipée d'une fenêtre orientée au nord, ainsi qu'un couloir, et la cuisine comprend un coin repas avec une fenêtre orientée au nord et une porte au nord donnant sur un petit séchoir non couvert, il ressort également que le plafond de cet appartement est constitué de poutrelles hourdis (ourdi) et de béton arme le sol est carrelé, et les murs intérieures et extérieures sont entièrement enduits et peints, et accompagné d'un terrain, clôturé par des murs sur le coté est et nord; d'une superficie d'environ 88.5m².

Le prix d'ouverture : évalué par l'expert réquisitionné LOBNA MSEDI en vertu de l'ordonnance sur requête numéro 21876 rendue par le tribunal de première instance de Sfax le 02/12/2025 à un prix de quatre cent mille huit dinars (408.000.000DT)

Date et lieu de l'adjudication : la date de l'adjudication est désignée devant la section des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 à l'audience du mercredi le 06/05/2026 à 9 h.

Les conditions de visite du bien immobilier : le bien immobilier peut être visité tous les jours de la semaine à partir de 8 h jusqu'à 17 h, pour plus de renseignements, vous pouvez voir le cahier des charges au bureau de Me ALI BELHAJ SALEM, l'avocat à la cour de cassation, bureau situé à rue Victor Hugo situé à l'immeuble elborgi 1er étage Sfax et aussi au greffe du tribunal de première instance de Sfax2.

2026X00478VEPA1

Avis aux créanciers

Vente bien immobilier

Société EUROTRUCKSPARE PARTS

Route Tunis Sidi Bouali

Le syndic de faille de la Société EURO TRUCK SPARE PARTS informe le public qu'il compte mettre en vente un bien immobilier appartenant à la société EURO TRUCK SPARE PARTS à Sidi Bouali.

Sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : Cinq Mille Dinars (5 000 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 18/0512026

Le cahier des charges est à retirer auprès du syndic de faillite : (contre le paiement de la somme non restituable de 500 DT) dont l'adresse : Rue Commandant Bejaoui Sousse Imm Cogeb Tower B 7

Tél : 73 203 045 - 99 092 550

La Visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2026S00433VEPA2

Distribution des fonds de liquidation

Société kaabi de commerce société en liquidation

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Capital : 2000 dinars

Siège social : rue kamel kilani 3131 Kairouan sud

Identifiant unique : 1364823/L

Conformément à l'article 46 du csc le liquidateur judiciaire de la société kaabi de commerce informe les créanciers de la décision de distribution du produit de la liquidation après paiement des frais de liquidation d'enregistrement et de publication.

Les créanciers de la société kaabi de commerce disposent d'un délai de 90 jours à compter de la date du présent avis pour effectuer leurs oppositions à la distribution. Les oppositions doivent être adressées au liquidateur lotfi grouz à l'adresse suivante avenue hassouna ayachi immeuble ben ahmed 2ème étage n°7 sousse. Passé ce délai, les oppositions ne seront plus recevables. Pour plus d'informations veuillez contacter le numéro suivant 98404706.

2026S00437VEPA2

Cabinet Akram CHRITI

Expert, Administrateur judiciaire et Mandataire de justice

Auprès des tribunaux de Tunisie

En vertu de la décision du tribunal de première instance de Tunis du 07/04/2026 il a été décidé la révocation du mandataire de justice aymen nasri dans l'affaire 176 et la nomination l'expert Akram CHRITI en qualité de Mandataire de Justice sis au 5 Bis Avenue tahar ben ammar bloc A app 113 Manar 2 Tunis 58135135-26708130 dans les sociétés suivantes :

- La Minoterie et semouleries Sadok Bey IU : 0001064X

- Café Bar Restaurant TonTon Ville IU : 002149F

- Promotion Immobilière Bayt al aly IU : 0882882A

- Equipement Rationnel IU : 0036082M

- Pates Ezzahra IU : 0015078B

Afin de continuer la mission de l'ex mandataire de justice sous contrôle de juge Madame Dorra REZGUI.

2026401197VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

CONVOCATION

SOTULINSA

Siège Social : 12 Avenue les Iles de Rhodes Résidence ZARRAD Bureau A31 LAC 2 TUNIS 1053

Au capital de 930.000 Dinars

MF : 1058353TAM000

RC : B2447412008

CNSS : 285307-30

Messieurs les actionnaires de la Société SO.TU.LIN SA sont convoqués pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 11 Mai 2026 à 10h 00 du matin au siège social de la société sise au 12 Rue les îles de Rhodes les Jardins du LAC II Résidence Zarrad Bureau A 31 TUNIS, et ceux à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion sur l'exercice 2025.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025.

3- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2025.

4- Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

5- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2025.

6- Affectation du résultat.

7- Fixation de jetons de présence sur l'exercice 2025.

8- Renouvellement et/ou nomination du mandat des administrateurs pour les exercices 2026/2027 et 2028.

9- Renouvellement et/ou nomination du mandat du Commissaire aux Comptes pour les exercices 2026/2027 et 2028.

10- Pouvoir pour formalités.

2026R01028SANB3

CONVOCATION

FUTURE CPC

Siège Social : 12 Avenue les Iles de Rhodes Résidence ZARRAD Bureau A31 LAC 2 TUNIS 1053

Au capital de 6500.000 Dinars

MF : 1725800MAM000

RC : B01184162021

CNSS : 6011657-63

Messieurs les actionnaires de la Société FUTURE CPC sont convoqués pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 11 Mai 2026 à 11 h 00 du matin au siège social de la société sise au 12 Rue les îles de Rhodes les Jardins du LAC II Résidence Zarrad Bureau A 31 TUNIS, et ceux à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes 2025.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

4- Quitus aux Administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice 2025.

5- Allocation et distribution du bénéfice pour l'exercice 2025.

6- Détermination du montant de jetons de présence pour l'exercice 2025.

2026R01029SANB3

CONVOCATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27/04/2026

Société Medpack SA

Au Capital de 5 600 000 Dinars

MF : 1247832 H/A/M/000

Siège social : Zone Industrielle Jbel OUEST - Zaghouan

Nous avons l'honneur de vous convier à la réunion du Conseil d'Administration qui aura lieu le 27 Avril 2026 à 13 Heures au siège social de la société Medpack sis à la Zone industrielle Jbel El Oust, 1111 Zaghouan, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation;

2. Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration;

3. Nomination du Vice-président du Conseil d'Administration;

4. Renouvellement du mandat du Directeur Général;

5. Questions diverses;

6. Pouvoir pour formalités.

2026R01034SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Medpack SA

Au Capital de 5 600 000 Dinars

MF : 1247832 H/A/M/000

Siège social : Zone Industrielle Jbel OUEST - Zaghouan

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 27 Avril 2026 à 10 Heures au siège social de la société Medpack sise à la zone industrielle Jbel El Oust, 1111 Zaghouan, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de la présente Assemblée,

2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025,

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025,

4. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025 et approbation des conventions mentionnées dans ledit rapport,

5. Affectation du résultat de l'exercice 2025,

6. Quitus au Directeur Général et aux Administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2025,

7. Allocation des jetons de présence et fixation de leurs montants,

8. Renouvellement du mandat des administrateurs

9. Approbation des Décisions du Conseil d'Administration prises lors de la réunion en date du 07 Avril 2025,

10. Pouvoir pour accomplir les formalités Légales.

2026R01035SANB3

Société Medpack sa

Au Capital de 2 600 000 Dinars

MF : 1247832 H/A/M/000

Siège social : Zone Industrielle Jebal OUEST - Zaghouan

En vertu du Procès-verbal du conseil d'administration du 26 Mars 2026 enregistré à la recette des finances de Bir Mchergua le 02 Avril 2026 sous le numéro 26700383 quittance n°M008499, le conseil d'administration a l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 27 Avril 2026 à 12 heures au siège de la société sis à la zone industrielle Jbel Ouest - Zaghouan, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de la présente Assemblée,

2. Augmentation du capital social,

3. Mise à jour des statuts,

4. Délégation des pouvoirs au conseil d'administration,

5. Pouvoir pour accomplir les formalités juridiques.

2026R01036SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du mercredi 13 mai 2026 à 15h30

Société des Foires Internationales de Tunis

S.A au capital de 10.000.000 DT

Identifiant Unique : 0031032E

Messieurs les actionnaires de la Société des Foires Internationales de Tunis sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 13 mai 2026 à 15h30 au siège de la société au Parc des Expositions du Kram, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2025,

2/ Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes portant sur l'exercice clos au 31 décembre 2025,

3/ Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025,

4/ Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2025,

5/ Affectation des résultats de l'exercice 2025,

6/ Quitus aux membres du conseil d'administration.

7/ Nomination ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

8/ Examiner la situation d'un membre du conseil d'administration

9/ Pouvoirs pour accomplissement des procédures légales.

2026R01037SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE JUGURTHA

SA Au Capital de 5.500.000 Dinars

Siège Social : 10 Av. Habib Bourguiba - Ariana 2080 - Tunisie

Identifiant unique : 1327369B

Les actionnaires de la Société JUGURTHA - Clinique Ophtalmologique Notre Dame - sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le Jeudi 07 Mai 2026 à 09h00 à la Clinique sise au 134, Avenue Jugurtha - 1082 Tunis.

Cette réunion aura pour ordre du jour :

1. Approbation de nomination du Directeur Général

2. Approbation de la nomination du Président du Conseil

3. Approbation du pacte d'actionnaires

4. Quitus aux administrateurs

5. Questions diverses

6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2026R01041SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE JUGURTHA

SA au Capital De 5.500.000 Dinars

Siège Social : 10 Av. Habib Bourguiba - Ariana 2080 - Tunisie

Identifiant unique : 1327369B

Les actionnaires de la Société JUGURTHA - Clinique Ophtalmologique Notre Dame - sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui se tiendra le Jeudi 07 Mai 2026 à 10h00 à la clinique sise au 134, avenue Jugurtha - 1082 Tunis.

Cette réunion aura pour ordre du jour :

1. Ratification du mode et des délais de convocation

2. Approbation des conventions réglementées

3. Présentation et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière et le projet de restructuration capitalistique

4. Approbation du rapport du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations de réduction et d'augmentation du capital et à la suppression partielle du droit préférentiel de souscription

5. Modification corrélative de l'article 7 des statuts, relatif au capital social

6. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration

7. Questions diverses

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2026R01042SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Tourgueness

S.A. au capital de 28.500.000 DT

Siège Social : Hôtel Dar Jerba Z.I. Djerba

Identifiant Unique : 0003598H

Messieurs les Actionnaires de la Société Tourgueness sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 30 Avril 2026 à 12 h 00 au siège de la Société sis à l'Hôtel Dar Jerba à Djerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et du délai de convocation à l'assemblée générale ordinaire.

2. Examen du rapport d'activité et des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31/12/2025.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

4. Approbation du rapport d'activité et des états financiers de la société relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025.

5. Approbation, des conventions règlementées au sens des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

6. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2025.

7. Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025.

8. Affectation du résultat de l'exercice 2025.

9. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025.

10. Fixation du montant des jetons de présence pour chaque Membre du Conseil d'Administration.

11. Approbation du contrat de location du fonds de commerce du complexe Dar Jerba.

12. Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

Il est porté à la connaissance des Actionnaires que les états financiers de l'exercice 2025 ainsi que l'ensemble des documents prévus par la règlementation en vigueur sont tenus à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

2026R01049SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2026

Annonce N°202633599 au BO du RNE N°86 du 06/04/2026

SOCIETE POLY-SIEGES

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 1 111 500 DINARS

SIEGE SOCIAL : ROUTE DE TUNIS - KM 11 SOUSSE

IDENTIFIANT UNIQUE : 0010452G

MF : 0010452 GAM 000

Les actionnaires de la société Poly-Sièges sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 28 Avril 2026 à 11 h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un commissaire aux comptes;

- Questions diverses.

2026S00448SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2026

Annonce N°202633620 au BO du RNE N°86 du 06/04/2026

SOCIETE HOTELIERE SUN BEACH HOTEL ROYAL KENZ

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 5 799 270 DINARS

SIEGE SOCIAL : ROUTE TOURISTIQUE JINEN EL KANTAOUI HAMMAM SOUSSE

IDENTIFIANT UNIQUE : 0047344A

MF : 0047344 AAM 000

Les actionnaires de la société hôtelière SUN BEACH - Hôtel ROYAL KENZ sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mercredi 29 Avril 2026 à 11h00 au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un commissaire aux comptes;

- Questions diverses.

2026S00449SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«Société Les Moulins Sidi Tlil»

S.A. Au capital de 3.240.000 Dinars

Route de Feriana, Thélepte 1215, Kasserine

RNE : 021691F

Matricule fiscal : 0021691F/A/M/000

Les actionnaires de la société «Les Moulins Sidi Tlil» sont convoqués en assemblée générale annuelle ordinaire, au siège social sis à la Route Feriana Thélepte 1215 Kasserine, le 08/05/2026 à 9 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la réunion de l'assemblée générale annuelle après les délais légaux

2) Lecture des rapports de gestion établis par le conseil d'administration pour les exercices 2022 et 2023

3) Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes

4) Approbation des rapports de gestion établis par le conseil d'administration pour les exercices 2022 et 2023

5) Approbation des états financiers de la société pour les exercices 2022 et 2023

6) Affectation des résultats des exercices 2022 et 2023

7) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général

8) Approbation du contrat de transfert d'actions et mise à jour de la liste des actionnaires

9) Election des membres du Conseil d'Administration

10) Désignation du commissaire aux comptes

11) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil met à la disposition des actionnaires au siège social de la Société le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, les rapports de gestion du conseil d'administration, les états financiers des exercices clos le 31/12/2022 et 31/12/2023, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

2026X00473SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

DE LA BANQUE TUNISO-LIBYENNE

Banque Tuniso-libyenne

S.A au capital de 252 millions de dinars

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE BTL, BOULEVARD MOHAMED BEJI CAID ESSEBSSI

M.F : 0033272D

Le Conseil d'Administration de la Banque Tuniso-libyenne «BTL» a l'honneur de convoquer les actionnaires à prendre part à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 29 avril 2026 à 10 H au siège de la Banque, Avenue Maître Beji Caied Essebsi - centre urbain nord, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 de la Banque Tuniso-Libyenne.

3. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des états financiers de la Banque Tuniso-libyenne relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.

4. Lecture du rapport de gestion relatif au groupement de sociétés de la Banque Tuniso - Libyenne au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.

5. Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.

6. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif au groupement de sociétés de la Banque Tuniso-Libyenne et des états financiers consolidés au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.

7. Quitus aux administrateurs.

8. Affectation des résultats.

9. Délibérer sur les primes des membres du conseil d'administration et des comités y rattachés.

2026401196SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

De la Société de Promotion Touristique Mohamed V «SPT Med V» - S.A

Capital Social : 31 400. 000 DT

RNE : 0982975L

Siège Social : 44 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis, Tunisie

Le Conseil d'Administration tenu le 07 Avril 2026 convoque les actionnaires de la société SPT Med V à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12 Mai 2026 à 9 heures au siège de la société sis au 44 Avenue Mohamed V, 1002 - Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2025 ;

2. Lecture et examen du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ;

4. Approbation des conventions réglementées;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2025 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

7. Allocation des jetons de présence;

8. Nomination des Administrateurs;

9. Pouvoirs.

2026401207SANB3

Société TECHNA Tunisie

Société anonyme

Au capital de 575.000 dinars

Siège social : 2, Rue 7036 El Manzeh IV 1004 - Tunis

Identifiant unique : 0777584C

MF : 777584C/A/M/000

CNSS : N°234918-81

Les actionnaires de la société TECHNA Tunisie sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le 05/05/2026 à 11.00 heures, qui se tiendra au Bureau Commercial de la société sis à BOUFICHA - Tunisie ou par visioconférence via Google meet, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice social allant du 1er janvier au 31 décembre 2025.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025.

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025.

- Opérations régies par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2025.

- Affectation des résultats de l'exercice 2025.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2026401210SANB3

Convocation

Société TECHNA Tunisie

Société anonyme

Au capital de 575.000 dinars

Siège social : 2, Rue 7036 El Manzeh IV - 1004 Tunis

Identifiant unique : 777584C

MF : 777584C/A/M/000

CNSS : N°234918-81

Les membres du conseil d'administration de La société TECHNA Tunisie sont convoqués pour la réunion du conseil d'administration de la Société prévue le 05/05/2026 à 09.00 heures, qui se tiendra au Bureau Commercial de la société sis à BOUFICHA -Tunisie ou par visioconférence via Google meet, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité 2025,

- Examen et arrêté des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025,

- Rémunération du Directeur Général pour l'exercice 2026,

- Autorisation des conventions réglementées,

- Convocation de l'Assemblée générale ordinaire, fixation de son ordre de jour et projets de résolutions,

- Questions diverses.

2026401211SANB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale constitutive

De la société communautaire locale Toufen pour services et production agricole ALagsab

Le comité fondateur de la société communautaire locale "Toufen pour services et production agricole ALagsab, invite tous les participants à assister à l'assemblée générale constitutive qui se tiendra le 18/04/2026 Samedi à 14 h à l'école primaire lagsab. Les personnes souhaitant candidater pour un poste au conseil d'administration de la société sont invitées à soumettre leur demande au comité fondateur avant la date de l'assemblée, soit un jour avant la réunion.

Sachant que la date limite de souscription est le 13/04/2026.

Ordre du jour de l'assemblée :

1. Approbation des statuts de la société.

2. Election des membres et du président du conseil d'administration.

3. Nomination du commissaire aux comptes de la société.

2026R01040SODB3

Autres sociétés

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE BASE DES SERVICES DE PECHE "COMPTOIR" Nouveau port (3ème bassins) Mahdia

TEL : 73681994

FAX : 73680059

La Société Mutuelle de Base des services des pêches de Mahdia informe tous les adhérents que l'assemblée générale a été fixée le 03/05/2026 à 10H du matin à la salle de la municipalité de Mahdia.

Programme de l'Assemblée Générale :

- Lecture du rapport moral des années 2019-2020-2021.

- Lecture du rapport financier des années 2019-2020-2021.

- Lecture du rapport d'Audit des années 2019-2020-2021.

- Approbation des rapports.

- Quitus des membres de conseil d'administration pour les années 2019-2020-2021.

- Actualisation de la liste des adhérents.

- Affectation des résultats comptables des années 2019-2020-2021.

- Recrutement du commissaire aux comptes pour les années 2022-2023-2024.

- Renouvellement d'un tiers des membres de conseil d'administration.

Il est porté à la connaissance de ceux qui désirent faire partie du conseil d'administration de la société de déposer leurs demandes de candidature au nom de Mr le président du conseil d'administration avec une lettre recommandée et un accusé de réception à partir du 17/04/2026 au 24/04/2026.

Condition de vote :

Tout candidat doit :

- savoir lire et écrire.

- d'être exempté de toutes dettes envers la société.

- de verser un cautionnement de 25DT.

- d'être mandataire avec la société pendant au moins deux ans,

Tout adhérent a le droit de consulter au siège de la société mutuelle les rapports moraux et financiers.

Cette annonce sera considérée comme une invitation officielle pour tous les adhérents.

2026S00443SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

M. Abdel Fattah Talbi déclare la perte des titres de propriété n°5698/2009 et 5697/2009, relatifs au titre foncier n°49142 - Ariana.

Cette déclaration est fondée sur une attestation sur l'honneur légalisée à la municipalité de Raoued sous le n°3303 en date du 23/03/2026.

Le présent avis a été publié dans le journal Echourouk en date du 07/04/2026.

2026401189DIVD2